

Formation professionnelle

VeriSelect



CERTIFICATION DE SERVICES

Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande



Organisme de formation
APS & ARP

BUREAU VERITAS
Certification



Liste des activités disponible sur demande

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

MAC APS

CARTE PROFESSIONNELLE AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE

**Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des
agents privés de sécurité**



LES OBJECTIFS :

Maintenir et actualiser les compétences réglementaires dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle "Agent de Prévention et de Sécurité", imposées par l'arrêté du 27 février 2017.

Nombre Minimum de stagiaire : 04
Nombre Maximum de stagiaire : 12

Durée : 24 heures

Public concerné :

Tous les salariés des entreprises de sécurité privées devant renouveler leur carte professionnelle agent de prévention et de sécurité.

Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

Pré requis :

Etre titulaire de la carte professionnelle (copie à fournir)

Satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire

Cas de dispense

La personne ayant déjà suivi, dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, un module mentionné au I Article 5 de l'Arrêté du 27 février 2017 dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande.

Frais pédagogiques

Possibilité de prise en charge du coût de la formation en fonction de la situation du stagiaire et du centre de formation (pôle emploi, conseil régional, conseil départemental...)

- CPF (Compte Personnel de Formation)
- OPCO
- Pôle Emploi (AIF).
- Région
- Mission Local

Frais liés à la formation

- Aucun

Modalités de rémunération

Selon votre statut (hors convention individuelle) et la réglementation en vigueur, votre rémunération peut être assurée par le Pôle Emploi, l'ASP, les fonds de formations, l'employeur ou tout autre dispositif en vigueur.

.Pièces à fournir

- 1 photo d'identité
- Photocopie des diplômes et/ou titres obtenus
- Photocopie de la pièce d'identité et / ou titre de séjour en cours de validité.
- Photocopie de la carte professionnelle

PROGRAMME DE FORMATION

I - CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE : (4 HEURES)

Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle

II - COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES: (7 HEURES)

Gérer les conflits

III -COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES : PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES : (13 HEURES)

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes

Connaître les niveaux de risques associés

Connaître les différents matériels terroristes

Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes

Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces

Se protéger soi-même

Savoir entretenir sa culture de la sécurité

Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention

Alerter les secours

Sécuriser une zone

Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger

Notions de secourisme « tactique »

Faciliter l'intervention des forces de l'ordre

Modalité pédagogique :

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.
- Cas pratiques et mises en situation.
- Support Powerpoint, vidéos, ordinateurs, Quizz Box.

Clôture et validation de la formation

Attestation de suivi de stage de maintien et d'actualisation des compétences.



DC FORMATION

CENTRE SPECIALISE DANS LES METIERS :

- SECURITE
- ANIMALIER
- PREVENTION

**Aéroport Pôle Caraïbes
Zone Nord
97139 LES ABYMES**

Infoline : 05 90 21 11 91 / formation@domaine-canin.com

Site : www.domaine-canin.com

Facebook : le domaine canin

PLAN D'ACCES



Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité

Siret 420 455 198 - Agrément CNAPS : FOR-971-2022-04-05-20170586740 – Agrément O.F : 9715111101

Version 20200115